

# Critères d'obtention du titre de Maître Artisan



Pour les personnes immatriculées au Répertoire des Métiers  
Décret n°98-247 du 2 avril 1998

Règles Générale	Equivalences de diplômes	Savoir-faire reconnu au-delà de 10 années d'immatriculation
<p>Etre titulaire du Brevet de Maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>2 années de pratique professionnelle</p>	<p>Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 2 (niveau III) dans le métier exercé ou un métier connexe</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Justifier de connaissances en gestion équivalentes à celles des unités de valeur correspondantes du Brevet de Maîtrise</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Justifier de connaissances en psychopédagogie équivalentes à celles des unités de valeur correspondantes du Brevet de Maîtrise</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>2 années de pratique professionnelle</p>	<p>Justifier d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de participation à des actions de formation</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>10 ans d'inscription au Répertoire des Métiers</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Justifier de connaissances en psychopédagogie équivalentes à celles des unités de valeur correspondantes du Brevet de Maîtrise</p>
<p><b>ATTRIBUTION PAR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT</b></p>	<p><b>ATTRIBUTION PAR LA COMMISSION RÉGIONALE DES QUALIFICATIONS</b></p>	<p><b>ATTRIBUTION PAR LA COMMISSION RÉGIONALE DES QUALIFICATIONS</b></p>

## EN SAVOIR PLUS :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or  
Espace Conseils Formalités  
65/69, rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex  
Tél : 03 80 63 13 53 - Courriel : [accueil@cma-21.fr](mailto:accueil@cma-21.fr)



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Côte-d'Or